



Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués du 25 mai 2022 Ecole primaire, salle de gymnastique à Bossonnens

Présent.e.s

Délégué.e.s des communes du district de la Veveyse

Attalens	Cantin Nadia, Menoud Laurent
Bossonnens	Comisetti Sabine, Cordey Carole, Menoud Anne-Lyse
Châtel-St-Denis	Allaman Jérôme, Maillard Daniel, Pilloud François
Granges	Kleijer Annelore, Varone Christine
Remaufens	Herrera Patricio, Konan Paul
St-Martin	Borer Cédric
Semsaies	Da Costa Patricia, Marti Hans-Jörg
Le Flon	Cardinaux Christian, Gillard Jean
La Verrerie	Vial Thierry

Membres du Comité directeur (CD)

Castelberg Kimberly, Dougoud Claudia, Fahrni Marc, Figini Daniel, Gothuey Sandra, Jourdan Jérôme, Mesot Roland, Monnard Aloïne, Ruffieux Marie-Claude, Savoy Eliot

Directeur du RSSV

Gauderon Renaud

Invité.e.s

Dumas Carole, cheffe de service des Finances
Ruffieux Emeric, chef de service des RH
Aguet Marlène, cheffe de service du Centre de coordination
L'Homme Patrick, chef de service du Service officiel des curatelles
Maillard Robatel Séverine, cheffe de service du Centre de puériculture
Schneuwly Jérôme, directeur de site MSJ
Vienne Jérémiah, chef de service des immeubles
Cornet Thibaut, conducteur de travaux ARCHI-DT
Figueiredo André, sous-directeur, FiduConsult Bulle SA

Excusé.e.s

Délégués des communes du district de la Veveyse

Attalens	Besse Roland, Perroud Béatrice, Jolivet Françoise, Perroud Pierre-Alain, Preisig Rahel
Châtel-St-Denis	Bavaud Thierry, Ducrot Charles, Honegger Chantal, Tille Nicole
St-Martin	Buchs Gérard
La Verrerie	Grandjean Pascal

Invité.e.s

Guillaume Claude-Eveline, cheffe de service ASDV
Lazic Biljana, directrice de site HLC
Ulrich Thomas, directeur ad'intérim des ASF

Présence de la Presse

La Liberté : Sanchez Stéphane
Le Messager - La Gruyère : Schaller Xavier

Début : 19h05

Fin : 20h35

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par le président de l'assemblée, M. le Préfet
 2. Désignation des scrutateurs
 3. Approbation du PV de l'Assemblée ordinaire du 10 novembre 2021
 4. Comptes 2021
 - a. Présentation
 - b. Rapport de l'organe de révision
 - c. Préavis de la Commission financière
 - d. Approbation
 5. Bilan 2021
 - a. Présentation
 - b. Rapport de l'organe de révision
 - c. Préavis de la Commission financière
 - d. Approbation
 6. Désignation de l'organe de révision : comptes de 2022 à 2024
 - a. Présentation
 - b. Préavis de la Commission financière
 - c. Approbation
 7. Démission et élection
 8. Avenir du site et travaux de rénovation : informations
 9. Ambulances Sud Fribourgeois
 - a. Préavis du district de la Veveyse quant aux comptes 2021 des ASF
 - b. Projet Secours sud fribourgeois : point de situation
 10. Divers
 - a. Centre de Santé Sud : informations
-

1. Ouverture de l'assemblée et appel des délégués

Monsieur le Préfet François Genoud, Président de l'assemblée, souhaite la plus cordiale bienvenue à tous les délégué.e.s, aux chef.fe.s de service, aux collaborateurs.rices, aux invité.e.s et aux membres de la presse.

Monsieur le Président remercie la commune hôte et passe la parole à Madame la Syndique, Madame Anne-Lyse Menoud. Elle souhaite la bienvenue à tous et que cette séance soit constructive. Le verre de l'amitié sera offert à la suite de cette séance.

Monsieur le Président mentionne que les présences et absences sont mentionnées sur la liste prévue à cet effet et rappelle que la séance est enregistrée pour la rédaction du procès-verbal. Toutes les communes sont représentées : **39** bulletins de vote ont été distribués, la majorité absolue s'élève à **20**.

→ Sans aucune remarque sur la convocation ainsi que sur l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée apte à délibérer.

2. Désignation des scrutateurs

Madame Carole Cordey et Monsieur Hans-Jörg Marti sont nommés scrutateurs.

→ Proposition acceptée par l'assemblée.

3. Approbation du PV de l'Assemblée ordinaire des délégués du 10 novembre 2021

→ Sans remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par l'assemblée avec remerciements à son auteur.

4. Comptes 2021

Monsieur le Président mentionne que pour les bienfaits de la présentation, les points 4b et 4c seront abordés et traités avec les points 5b et 5c.

a. Présentation

Monsieur le Directeur mentionne que tous les délégués ont reçu en amont tous les documents nécessaires tels que les comptes et commentaires ainsi que le bilan.

Toutefois, il présente les comptes par services en mentionnant les montants à charge pour les communes.

Services	En milliers CHF
Administration générale	1'197'
Centre de coordination	335'
ASDV	1'626'
Puériculture	104'
Curatelles	334'
Indemnités forfaitaires	510'
Maison St-Joseph*	1'620'
Home Le Châtelet**	810'
Total	6'536'

* Montant pris sur réserve 91'

** Montant pris sur réserve 172'

Monsieur le Directeur présente ensuite les principaux écarts par service en les explicitant.

Administration générale	En milliers CHF
Charges du personnel (<i>y.c. variation HS</i>)	114'
Prestations travail de tiers	-71'
Produits extraordinaires	-100'

Monsieur le Directeur mentionne que l'augmentation des charges du personnel provient notamment de l'intégration des homes. En effet, afin de faire face à la charge de travail très importante et aux remplacements de plusieurs personnes au sein de l'équipe administrative, de nouvelles forces fixes ou temporaires ainsi que des heures supplémentaires ont été indispensables à la poursuite de l'activité.

La mesure d'économie globale de CHF 100'000.- demandée au RSSV au moment de l'établissement du budget 2021 a été portée au budget comme recette extraordinaire (8200) dans l'administration générale.

Au moment de la clôture des comptes, il est force de constater que l'économie globale a eu lieu, mais que celle-ci ne ressort pas de l'Administration générale.

Centre de coordination	En milliers CHF
Charges de personnel	-31'
Frais financiers Hors district	-133'

Historiquement, deux personnes étaient employées pour le Centre de coordination. A la suite d'une réorientation de carrière, le service s'est réorganisé et ne fonctionne désormais qu'avec une seule personne ayant augmenté son taux de travail.

En ce qui concerne les frais financiers, moins d'habitants de la Veveyse résident dans un EMS hors district.

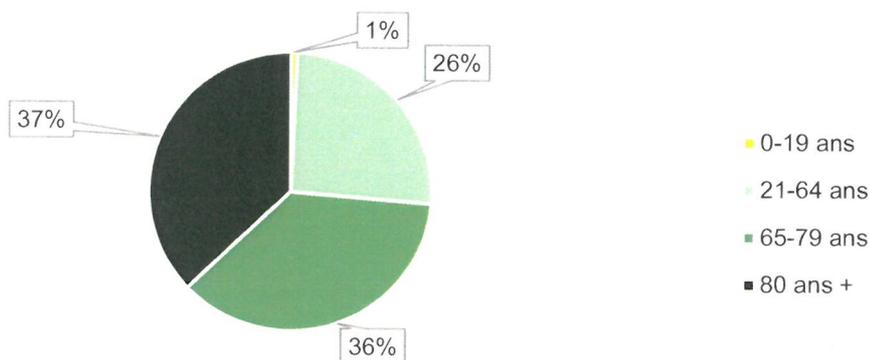
Aide et soins à domicile

En milliers CHF

Charges du personnel (<i>EPT 34,90 vs 38,75 au budget</i>)	-367'
Administration (<i>secrétariat ASDV seulement</i>)	-10'
Charges sociales et divers	-136'
Matériel	-19'
Autres charges (<i>dont transport, entretien, équipement, informatique</i>)	-12'
Produits d'exploitation (<i>dont soins, évaluations, vente</i>)	-139'
HS et vacances revalorisées	38'

La valorisation des heures supplémentaires a été préavisée par la Commission Administration et Finances puis validée par le Comité directeur ainsi : valorisation dès la première minute sur la base du montant horaire moyen. Auparavant, cela se faisait déjà ainsi au RSSV mais pas dans les homes.

Âge des patients en 2021

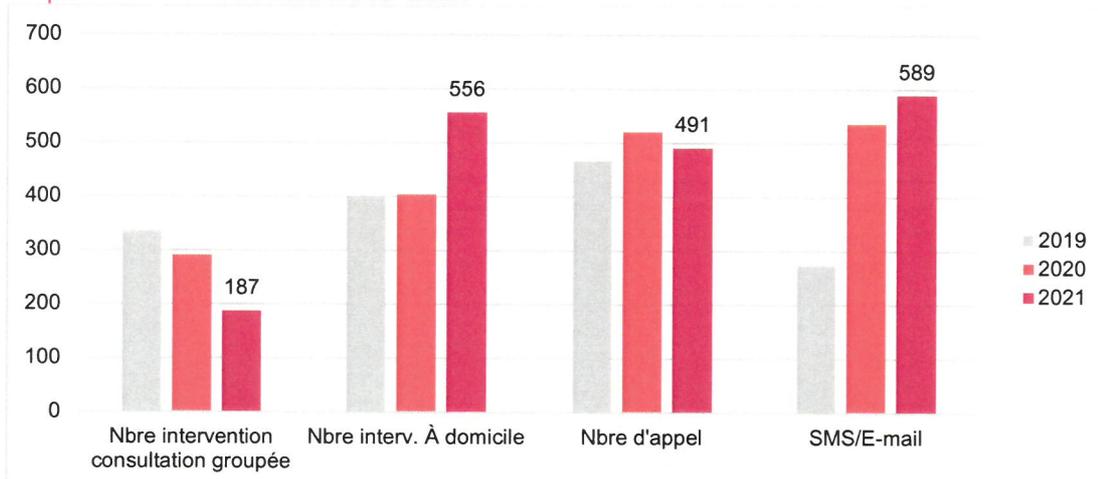


Puériculture

En milliers CHF

Charges	-12'
Produits (<i>dont cours</i>)	-12'

Répartition des activités 2019-2021



Service des curatelles

En milliers CHF

Autres charges (nouveau programme prévu en 2019, pas encore installé)	-36'
Produits du service des curatelles (23% en-dessous du budget)	-66'

- ⇒ Le prix par dossier a été surestimé lors de l'élaboration du budget 2021.
- ⇒ La Justice de Paix décide du prix et des dossiers au SOC.

Monsieur le Directeur mentionne que des réflexions sont encore en cours pour le nouveau programme budgétisé en 2019.

Il rappelle que la facturation des mandats 2020 est réalisée selon les décisions Justice de Paix. De plus, le nombre de dossier 2020 est inférieur aux estimations et les montants des mandats ont été surestimés lors de l'établissement du budget.

Immeubles

En milliers CHF

Charges du personnel	-40'
Charges d'exploitation	-24'
Produits des locations	-2'
Dissolution de la réserve	-36'

Monsieur le Directeur mentionne que le poste de responsable d'immeuble a été repourvu en interne à la suite du départ à la retraite du titulaire. Le budget alloué au doublement du poste n'a pas été entièrement utilisé.

Indemnités forfaitaires

En milliers CHF

Indemnités forfaitaires	-50'
-------------------------	------

Monsieur le Directeur rappelle qu'il est toujours compliqué de pouvoir déterminer le budget, calculé sur la base des données connues au 30.08.2020.

Le nombre de dossiers traités (104) est en augmentation (+4) et le nombre des journées indemnisées (26474) aussi (+ 2141) ; le service est de mieux en mieux connu par la population ce qui est réjouissant.

Evolution des indemnités forfaitaires 2017-2021



Maison St-Joseph

En milliers CHF

Taux d'occupation moyen : 82.5%

EPT utilisés 57.13; surdotation 2,9 EPT

Charges de personnel	- 574'
Charges sociales	-187'
Charges du personnel administratif	-191'
Charges sociales	-72'
Ponts AVS	135'
Produits d'exploitation	-1'161'
Charges et produits extraordinaires	-324'

Monsieur le Directeur explique que durant la crise de la Covid-19 il fallait juguler la surdotation. Le parti pris a été de ne pas licencier des collaborateurs compétents durant la crise et de devoir les réengager par la suite au risque de les perdre dans une période où le marché est très sec. Pour se faire, il a été demandé/suggéré au personnel de reprendre des vacances, les heures supplémentaires et de pratiquer des collaborations intersites. Le personnel a bien compris et « joué le jeu ».

Les charges de personnel résultent essentiellement de la politique de non-remplacement en cas de départ.

Monsieur le Directeur rappelle que des ponts AVS octroyés avant le 1^{er} janvier 2021, date de la reprise, courent toujours. Ils iront crescendo jusqu'en 2024.

Monsieur le Directeur explique un bref calcul quant à la diminution des produits extraordinaires. En effet l'écart entre le taux d'occupation budgétisé et le taux d'occupation effectif 2021 s'élève à 17%. Compte tenu du prix de pension journalier s'élevant à CHF 105, un manco de produits s'élevant à CHF 600'000 explique une grande partie la diminution de ce poste.

Les montants exprimés au travers des charges et produits extraordinaires correspondent à des montants avant réunification.

Home Le Châtelet

En milliers CHF

Taux d'occupation moyen : 88.5%

EPT utilisés 52,03; sous dotation 0,51 EPT

Charges de personnel	- 656'
Charges sociales	-187'
Prestations de travail de tiers (temporaire)	137'
Autres charges du personnel	-41'
Amortissement	-42'
Produits d'exploitation	-566'
Charges et produits extraordinaires	172'

Monsieur le Directeur mentionne que des départs ont lieu au Home Le Châtelet, compliqués à remplacer car le marché des soins tertiaires et secondaires est très sec.

Quant à la diminution des autres charges du personnel, elle résulte de formations annulées en raison de la Covid-19.

Des amortissements étaient prévus au budget, mais les biens étaient déjà entièrement amortis selon le plan des amortissements.

Afin d'expliquer la diminution des produits extraordinaires, Monsieur le Directeur renvoie aux explications données pour la Maison St-Joseph.

Situation au 31.12.2021 vis-à-vis des communes

Administration générale	142'706	A facturer
Coordination	168'659	Trop perçu
Aide et soins à domicile	407'670	Trop perçu
Centre de puériculture	935	Trop perçu
Service officiel des curatelles	30'011	A facturer
Indemnités forfaitaires	46'475	A facturer
Total	358'073	Trop perçu

Contributions	Comptes 2021	Budget 2021	Différence
Subventions communales (y.c. EMS)	6'536'273	6'828'916	292'643

☞ Laurent Menoud rend attentif à la terminologie utilisée ; les prélèvements sur réserves devraient être des prélèvements sur provisions. Il mentionne aussi un écart de quelques francs.

b. Rapport de l'organe de révision

Le rapport de l'organe de révision est formulé sous le point 5b.

c. Préavis de la Commission financière

Le préavis de la Commission financière est formulé sous le point 5c.

d. Approbation

→Après avoir entendu les explications des points 5a,b,c, les comptes 2021 tels que présentés et envoyés avec la convocation, et sur préavis favorable de la Commission Financière, sont approuvés à l'unanimité par les délégué.e.s.

5. Bilan 2021

a. Présentation

Actif		Passif	
Disponible	3'133'273	Dettes à court terme	4'449'016
Débiteurs	2'189'670	Dettes à long terme	35'154'500
Actifs transitoires	636'858	Fonds propres et réserve	10'659'273
Stock	97'578		
Placements financiers	701'349		

Actifs mobilisés	1'304'765		
Actifs immobilisés	42'199'294		
Total des actifs	50'262'789	Total des passifs	50'262'789

Monsieur le Directeur mentionne le travail mensuel sur les comptes afin d'éviter un maximum les intérêts négatifs.

👉 Laurent Menoud questionne sur le compte 271 « Fonds provenant Maison St-Joseph » où un delta de CHF 976'760.94 est observé. Pourquoi ?
Carole Dumas répond que les fonds non-attribués provenant de la Maison St-Joseph ont été portés au capital au 01.01.2021 visible en position 280.

👉 Laurent Menoud s'interroge donc sur la différence entre l'écriture de la position 271 et celle de la position 280. Carole Dumas répond que le fonds attribué « Pelli » a été diminué de 85 centimes correspondant à des frais bancaires.

b. Rapport de l'organe de révision

Monsieur le Président cède la parole à M. Figueiredo. Ce dernier propose qu'une lecture succincte soit faite et qu'il lise uniquement les conclusions du rapport mentionnant leur opinion d'audit ainsi : « *Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes, aux statuts, à la loi sur les communes (LCo) du 25 septembre 1980 et au règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo) du 28 décembre 1981. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.* »

Monsieur Figueiredo rend attentif l'assemblée à deux points hors rapport :

a) Incertitude quant à un produit à recevoir du SPS:

Les comptes du RSSV au 31 décembre 2021 n'inclut pas un montant en faveur de l'institut de CHF 352'546.05 concernant une prise en charge de coûts par le Service de la prévoyance social (SPS). La prise en charge de certains coûts dépendra de facteurs d'évaluation propres au SPS. En raison de cette incertitude quant à l'évaluation du montant à recevoir, la direction a renoncé à inscrire celui-ci en produit sur l'exercice 2021. Afin de souligner cet élément, nous avons effectué une mention complémentaire dans notre rapport en raison d'une impossibilité objective à évaluer ce montant :

« *Sans émettre de réserve à notre opinion d'audit, nous attirons votre attention sur le fait que le calcul du correctif 2021 pour soins spéciaux du home Maison St-Joseph présente un montant en faveur du RSSV de CHF 352'000.00. Comme la prise en charge de la surdotation du personnel de soin n'est garantie par l'Etat que partiellement et pour autant que l'EMS ait été complètement fermé et mis en quarantaine, ce qui n'a pas été le cas en Veveyse, ce montant n'a pas été comptabilisé sur l'exercice 2021 dans l'attente du montant définitif.* »

→ Pas de question de l'assemblée sur le rapport du bureau fiduciaire.

c. Préavis de la Commission financière

Les membres de la Commission financière ont reçu les documents concernant les comptes du RSSV le 14 avril 2022. La Commission financière s'est réunie dans les locaux du RSSV en date du 11 mai 2022. Au cours de cette séance, M. Renaud Gauderon, Directeur, et Mme Carole Dumas, responsable des finances du RSSV, ont

parcouru les comptes avec les membres de la Commission, qui ont ensuite établi leurs préavis.

La Commission financière tient à remercier la direction, le comité, et tout particulièrement la responsable des finances, Madame Carole Dumas, pour la qualité des explications et des documents qui ont été fournis à la Commission, ainsi que pour la précision des réponses apportées aux questions qui ont été posées.

La Commission financière salue le très bon résultat de cet exercice 2021, avec des comptes qui bouclent sur une amélioration de CHF 292'643.02, et permettent de rembourser le montant de CHF 358'073.06 aux communes de la Veveyse. La Commission financière a également pris note de la remarque formulée par l'organe de révision concernant le calcul du correctif 2021 pour les soins spéciaux du home Maison St-Joseph présentant un montant en faveur du RSSV de CHF 352'000.

→ Sur la base de ces considérations, la Commission financière donne pour les comptes 2021 un préavis favorable à l'unanimité.

d. Approbation

→ Le bilan 2021 tel que présenté et envoyé avec la convocation, et sur préavis favorable de la Commission Financière, est approuvé à l'unanimité par les délégué.e.s.

Monsieur le Président remercie Madame Dumas et Monsieur Gauderon ainsi que leurs équipes.

6. Désignation de l'organe de révision : comptes de 2022 à 2024

La parole est passée à Monsieur Roland Mesot, président de la Commission Administration et Finances.

a. Présentation

Monsieur Roland Mesot explique qu'un appel d'offre a été envoyé à 5 bureaux fiduciaires ; 4 ont répondu à l'appel en soumettant des offres.

Après études et sur préavis de la Commission Administration et Finances, le Comité directeur recommande de travailler avec BDO SA pour les comptes 2022 à 2024.

☞ Laurent Menoud questionne sur le nombre d'année de mandat à savoir si 1 année, 2 ans ou 3 ans. Roland Mesot répond que c'est un mandat sur 3 ans.

b. Préavis de la Commission financière

La commission financière a pris connaissance de la synthèse des offres reçues pour le mandat de révision des trois prochaines années.

→ Sur la base de ces éléments, la commission financière donne à l'unanimité un préavis favorable pour confier le mandat d'organe de révision à la société BDO SA, société qui de plus a déjà une connaissance du réseau à la suite d'un précédent mandat relatif à l'évaluation du patrimoine dans le cadre de la transition à MCH2.

c. Approbation

→ A l'unanimité, les délégués acceptent de confier le mandat pour les 3 prochaines années de révision des comptes à l'entreprise BDO SA.

7. Démission et élection

Monsieur le Président annonce que Madame Laurence Prizzi, conseillère communale à Granges, a donné sa démission. Le Comité directeur la remercie chaleureusement du travail accompli.

La Commune de Granges propose Madame Kimberly Castelberg au Comité directeur du RSSV; mandat qu'elle a déjà assumé ad'intérim.

→ Par acclamation, Madame Castelberg est nommée membre du Comité directeur du RSSV.

Madame Castelberg remercie l'assemblée de la confiance donnée et se réjouit de poursuivre ce mandat.

8. Avenir du site et travaux de rénovation : informations

Monsieur le Président explique à l'assemblée que Monsieur Roland Mesot est président de la Commission Immeubles et que Monsieur Jérôme Jourdan préside la Commission de bâtisse. Monsieur le Président salue officiellement Monsieur Thibaut Cornet, membre du bureau ARCHI-DT.

- Monsieur Mesot explique en premier lieu certains points en lien avec l'avenir du site Châtel-St-Denis. Il profite de l'occasion pour remercier son prédécesseur, Monsieur Laurent Menoud, pour tout le travail fourni.

Monsieur Mesot dresse un rapide point de situation sur le PAD Sirius. Il rappelle qu'hormis le bâtiment 1972, aucune autre réalisation n'est possible sans PAD approuvé. Celui-ci est en phase d'approbation mais est intimement lié au PAL Châtel-St-Denis. Le PAL n'est pas encore analysé, en espérant qu'il le soit cet automne.

Quant au projet « parking », projet qui intéresse grandement, le processus suivant a été appliqué :

- Assistance d'un spécialiste, M. Vallat, mandat avec carnet d'heures
- Echanges avec la coopérative «Cité-Derrière», réalisation de logements à structure intermédiaire (LSI)
- Etablissement des options de réalisation

Maintenant, le Comité directeur avec l'aide de la Commission Immeubles doit analyser les différentes variantes possibles (5 au total) et estimer les coûts.

Très prochainement, sur préavis de la Commission Immeubles, le Comité directeur devra décider de la variante retenue afin présenter un crédit d'investissement aux délégué.e.s le 1er septembre accompagné d'un message clair, préavisé par la Commission Immeubles ainsi que validé par le Comité directeur.

La partie question se fera après la présentation « travaux de rénovation ». Monsieur Roland Mesot laisse la parole à Monsieur Jérôme Jourdan, président de la Commission de bâtisse.

Monsieur Jourdan présente le contexte en mentionnant que le planning est respecté pour l'instant malgré les événements inattendus. Les travaux du bâtiment Misets arrivent à leur terme à la fin du mois de mai.

Les travaux du bâtiment 1972 seront détaillés par Monsieur Cornet notamment au niveau structurel et à la problématique statique. Toutefois, il tient à souligner que des sondages n'ont pas pu être réalisés avant car les locataires étaient présents dans lesdits locaux.

Il passe la parole à Monsieur Cornet. La discussion sera ouverte à la fin de la présentation.

Monsieur Cornet présente en détail l'aspect et la problématique des renforcements statiques ainsi :

Juillet 2021

- Les sondages destructifs préconisés par l'ingénieur n'ont pas pu être exécutés lors de la phase d'appels d'offres, nécessaires pour déterminer le budget de base pour le crédit de construction.
- C'est donc sur des hypothèses, même pessimistes, concernant les structures porteuses qu'ont été établies les soumissions de renforcement statique de la structure du bâtiment.
-
- En effet, ces sondages auraient produit des nuisances importantes incompatibles avec l'activité normale des utilisateurs du bâtiment. Le RSSV a donc refusé que cette campagne de sondages ait lieu tant que le bâtiment était occupé. A juste titre.

Début 2022

- Dès que possible, l'ingénieur civil dirige une série de sondages destructifs pour lui permettre d'étudier l'état réel de la structure du bâtiment, en particulier les dalles, afin de déterminer notamment l'armature présente en nappe supérieure des dalles pour la résistance au poinçonnement autour des piliers.

Conclusions de l'ingénieur

- Des essais à la compression des bétons constituant les dalles ont révélé une résistance des bétons inférieure aux valeurs des bétons standards normalement utilisés.
- Les armatures supérieures ne sont disposées que pour des efforts de flexion et sont, par endroits, extrêmement peu conséquentes, mais surtout ne présentent pas des longueurs suffisantes pour pouvoir être considérées pour le calcul de résistance au poinçonnement (endroit des piliers)

Décisions

- Toutes ces constatations nous ont amené à devoir créer une surépaisseur de béton sur dalle existante en plus des têtes de renfort en acier initialement prévues pour seulement certains piliers et de généraliser le concept à l'ensemble des piliers intérieurs.
- Les piliers de bord sont en revanche renforcés à l'aide de scellées comme initialement prévu.

Des images des sondages sont projetées afin d'étayer les propos. Divers plans sont explicités dont certains détails quant aux renforcements des piliers.

En conclusion, les répercussions financières sont détaillées par corps de métier.

**REINFORCEMENTS STATIQUES POUR GARANTIR UNE RESISTANCE NORMAL AU POINCONNEMENT - BAT
 ESTIMATION DES CONSEQUENCES FINANCIERES**

POS.	CFC	DESIGNATION DES TRAVAUX	TOTAL TTC
A	102.0	Sondages complémentaires pour renforts statiques	CHF 5'385.00
B	211.5	Renforcements statiques complémentaires (tableau ingénieur civil)	CHF 157'837.00
C	112.0	Démolition et évacuation des cloisons en briques TC	CHF 53'724.40
D	112.0	Démolition et évacuation des cloisons en briques ciment	CHF 35'420.00
E	112.0	Démontage et évacuation du revêtement de sol (hors zones de renforcement)	CHF 29'862.00
F	112.0	Sciage chape pour surépaisseur dalle	CHF 8'280.00
G	112.0	Démolition et évacuation de la chape d'usure en toiture	CHF 33'000.00
H	224.2	Surépaisseur d'isolation thermique en toiture	CHF 23'581.20
I	222.0	Descentes d'eaux pluviales en façades	CHF -
J	211.4	Canalisations EP jusqu'au collecteur communal, y compris raccords	CHF 33'400.00
K	271.0	Montage de cloisons en placoplâtre, y compris travaux accessoires	CHF 176'887.80
L	271.0	Déduction budget pour rhabillages cloisons existantes	CHF -29'481.30
M	281.0	Fourniture et pose d'une couche de support, y compris coupes, réglages et bandes de rive	CHF 186'786.00
N	281.0	Déduction budget complément chapes existantes	CHF -45'234.00
O	281.2	Déduction budget travaux préparatoires pour revêtements de sol en linoleum	CHF -30'000.00
P	289.0	Divers et imprévus	CHF 19'183.45
		TOTAL NET TTC	CHF 658'631.55

Monsieur Cornet mentionne que le surcoût de l'ingénieur n'est pas le poste le plus important mais que l'ensemble des coûts engendrés l'est.

Il mentionne que malgré le coût supplémentaire cela amènera à une amélioration de la qualité de construction réglant ainsi quelques problématiques actuelles telles que l'isolation, les différences de niveaux. Essentiellement la sécurité sismique sera régulée. Monsieur Cornet spécifie qu'une rénovation prend plus de temps. Dès lors, le travail pourra être plus rationnel car il sera comme neuf.

Monsieur Jourdan reprend la parole en mentionnant que cette immense surprise est connue depuis peu. Il indique qu'à ce stade un bon nombre d'incertitudes positives ou négatives sont présentes. C'est pourquoi le Comité directeur ne souhaite pas pour l'heure demander un crédit d'investissement. En premier lieu, il souhaite être transparent et informer rapidement les communes.

Il continue en indiquant qu'un deuxième montant a été communiqué très récemment au Comité directeur, celui des honoraires complémentaires.

Monsieur Cornet prend la parole en complétant qu'il semblait opportun et important qu'ARCHI-DT évoque ce montant d'honoraires complémentaires, si l'on parle de crédits futurs ou pas.

Monsieur Cornet mentionne que les honoraires sont consécutifs à la revalorisation du bâtiment. Ci-dessous est expliqué le contexte du calcul des honoraires.

- La mise à jour des honoraires n'est pas uniquement le fait des surcoûts dus aux renforts statiques complémentaires.

- Le montant déterminant pour le calcul des honoraires correspond aux coûts des travaux CFC 1 à 4, hors honoraires : le montant équivalent dans le tableau du devis réactualisé (sur la base des soumissions rentrées) est de CHF 9'924'605.50 HT (dans le crédit de construction 2021)
- Le total des honoraires du groupe A-DT & Co correspond au montant initialement prévu additionné d'un montant estimé aujourd'hui à CHF 331'101.20 HT.

Cet ajustement concerne tous les mandataires qui sont membres du groupe A-DT & Co, soit :

- WILLI INGENIEURS SA
- BREA INGENIEURS CONSEIL Sàrl
- WEINMANN ENERGIE SA
- D'SILENCE ACOUSTIQUE SA
- FIRE SAFETY & ENGINEERING SA
- ARCHI-DT SA

Monsieur Cornet rappelle que la mise à jour des honoraires sur le coût réactualisé des travaux est un fait contractuel. Il ne sera connu définitivement qu'au décompte final des travaux. Cela peut aussi être des bonnes réserves car le poste des divers et imprévus est conséquent.

Monsieur Jourdan remercie Monsieur Cornet et mentionne qu'il est trop tôt pour aborder une demande de crédit supplémentaire. Le Comité directeur reviendra vers les délégué.e.s à la prochaine assemblée avec un degré de certitude plus élevé.

Monsieur le Président en guise de préambule remercie le Comité directeur de cette démarche transparente. Il rappelle que le rôle du législatif ne consiste pas uniquement aux votes statutaires mais également de prendre connaissances des dossiers tels que celui-ci. Il ouvre la discussion.

☞ Jean Gillard demande quelle sera la surépaisseur de dalles. Monsieur Cornet répond que 7 centimètres seront ajoutés.

☞ Jean Gillard questionne sur le nombre de tonnes de béton rajouté. Monsieur Cornet répond qu'on ne peut raisonner ainsi car il y aura une augmentation de la charge statique certes, mais également une amélioration de la résistance. Les ingénieurs ont travaillé arduement leur proposition afin qu'elle soit la plus rationnelle et efficace.

9. Ambulances Sud Fribourgeois

a. Préavis du district de la Veveyse quant aux comptes 2021 des ASF

Monsieur le Président du Comité directeur, Marc Fahrni, explique les principaux écarts au budget 2021 des Ambulances Sud Fribourgeois.

Ambulances Sud Fribourgeois	En milliers CHF
Augmentation des recettes	-743'
Charges du personnel	-182'
Frais véhicule	47'
Charges exceptionnelles (versement à CPPEF)	348'
Attribution aux réserves	150'
=> Résultat bénéfice	426'

Monsieur Fahrni présente également le bilan 2021 et mentionne que le bénéfice sera retourné aux communes via une déduction au premier acompte 2022. Le bénéfice veveysan s'élève à CHF 81'000.

→ Les comptes 2021 des ASF sont préavisés favorablement à l'unanimité par l'assemblée des délégués. Monsieur le Président remercie Monsieur Fahrni et Monsieur Gauderon pour le travail effectué au sein du comité des ASF.

b. Projet Secours sud fribourgeois : point de situation

Monsieur le Président informe que les communes et partenaires sont informés par des bulletins d'information afin que la communication soit claire, transparente et concrète.

Le dernier bulletin a été transmis la veille mentionnant la désignation de l'administrateur dès septembre 2022 en la personne de M. Florian Dubail. La cellule sapeur-pompier conduite par M. Surchat avance bien et a formé les groupes dont elle avait besoin selon des thématiques précises.

Quant à la commission « nouvelle structure », elle continue de travailler sur le budget et sur les bâtiments. Une attention particulière sera portée à la future taxe d'exemption qui s'élèverait entre CHF 100 et CHF 150. Ce montant servirait à couvrir 50-80% du budget. Une première lecture quant au projet de règlement a été réalisée ; la deuxième sera accomplie le 30 mai prochain.

L'approbation des statuts suit son cours à travers les différentes assemblées communales ou conseils généraux. La DSJS a justement demandé un point de situation. A ce jour, 25 communes sur 52 ont eu à se prononcer sur les statuts ; 21 communes ont accepté, 3 communes ont reporté la décision et 1 commune a refusé.

10. Divers

a. Centre de Santé Sud : informations

Monsieur le Président indique que le Centre de Santé Sud s'inscrit dans le cadre de la vision 2030 de l'HFR. Le Centre de Santé Sud a pour but d'être multisite et complémentaire. Censé être le projet pilote de l'HFR, cela reste à confirmer ; la Singine avance à bon rythme.

Monsieur le Président mentionne qu'en juin un plan de communication coordonné et clair devrait être arrêté et ainsi une conférence de presse organisée durant la deuxième partie du mois de juin.

Une évolution de la gouvernance de ce projet sera réalisée.

Le comité de pilotage laissera place à un comité stratégique composé des trois préfets, du directeur de l'HFR et des représentants des communes.

Le groupe de travail laissera sa place à une plateforme de coordination composée des propriétaires de site (HFR, RSSV, RSG + RSSG) et de deux représentants métiers par site.

Monsieur le Président rappelle qu'il est important que ce projet trouve son rythme de croisière afin que cela puisse avancer. Dans le cas contraire, il rappelle qu'en Veveyse, un centre de santé Sud serait une plus-value mais n'est pas indispensable au vu de la qualité des partenaires déjà présents sur site.

b. Remerciement de Monsieur le Directeur

Monsieur Gauderon remercie les communes de leur confiance. Il remercie les chef.fe.s de service, notamment Madame Dumas, ainsi que tous les collaborateurs.rice.s du RSSV.

c. Ouverture des divers aux délégué.e.s

Pas de divers de la part des délégués

En conclusion, Monsieur le Président remercie les délégués, les membres du Comité directeur ainsi que son Président, la commission immeuble et de bâtisse, le Directeur, les chef.fe.s de service, notamment Madame Dumas pour son travail magnifique depuis très longtemps, et l'ensemble des collaborateurs.rices. Il remercie également les invité.e.s, les membres de la presse et la commune hôte pour l'accueil ainsi que pour la verrée.

La séance est levée.

Bossonnens, le 25 mai 2022



François Genoud
Président



Audrey Pasquier
Secrétaire

PV approuvé le 01.09.2022